Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260907-2026_09_02_46-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_09_02_46 FEUILLET 2026_46

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Date de convocation : 26 août 2026
15 membres en exercice
13 membres présents
14 votants
1 absent
L'an deux mille vingt-six le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.
Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DORNIOL Benoît, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : GUILLAUME Carine à LE GOFF Rémi.
Absent : DELAUNOY Julie.
Secrétaire de séance : Alain PARMENTIER.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AU REFUGE DE L'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX ABANDONNES (APAA) DE TRÉGROM

L'Association Protectrice des Animaux Abandonnés (APAA) de Trégrom poursuit activement ses actions sur le terrain et renforce chaque jour son engagement en faveur de la protection animale. En 2024, ce sont 898 animaux qui ont été sauvés de la maltraitance, de l'abandon ou de la vie dans la rue.

Par la diversité de ses actions l'APAA joue un rôle essentiel et se révèle indispensable aux communes notamment grâce aux conventions « Chats libres » qui évite le développement exponentiel des chats non stérilisés.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de **250 €** à l'APAA.

De plus, le Maire rappelle que la commune a signé plusieurs conventions avec le refuge de l'APAA de Trégrom, la dernière étant échue, il convient de la renouveler. Au vu de la somme restante pour les stérilisations, le refuge de l'APAA propose, exceptionnellement, de reporter la somme restante sur la prochaine convention soit **750 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 250 € à l'APAA.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.
- **D'AUTORISER** la signature d'une convention avec l'APAA de Trégrom.
- **DIT** que la somme de 750 € sera reportée sur la prochaine convention.

MAIRIE DE CAMLEZ Côtes d'Armor

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT